

qu'il y a lieu d'être très prudent à l'égard de ce genre de logements.

L'honorable député de Lévis a aussi parlé des recherches. A mon avis, le Conseil national des recherches, ainsi que la Société centrale d'hypothèques et de logement, méritent des éloges pour les recherches qu'ils ont effectuées dans le domaine de l'habitation. Je me souviens fort bien de l'époque où le Conseil national des recherches a commencé ce travail. Le besoin en était très grand et les résultats ont été excellents. Nous continuerons, bien entendu, à faire toutes les recherches possibles et nous examinerons toutes les questions dont a parlé l'honorable député de Kootenay-Ouest, mais les honorables députés auraient tort de croire que rien n'a été accompli jusqu'à maintenant. Les recherches en ce domaine sont probablement aussi avancées que dans tout autre secteur au Canada.

On a parlé de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Bien sûr, cette loi leur a procuré de grands avantages. On a voulu y insérer des dispositions permettant de les dédommager des sacrifices qu'ils avaient faits pour le pays. Mais ce serait autre chose que de vouloir étendre tous ces avantages au reste du pays. A mon sens, il est difficile de comparer le logement tel qu'on l'envisage dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au logement qui répond aux dispositions de la loi nationale sur l'habitation.

On a discuté du coût élevé de la construction domiciliaire. Ici encore j'admets qu'une des difficultés tient aux frais considérables des travaux de construction, mais nous ne pouvons guère faire quelque chose à ce sujet. Tout coûte plus cher. Tous les prix ont augmenté. Les salaires ont augmenté. Dans la plupart des villes, j'imagine,—dans Lévis, par exemple, comme l'a signalé le député de Lévis,—il serait difficile de construire une maison pour moins de \$10,000. Telle est la situation dans l'ensemble du Canada, et je doute qu'on puisse y échapper en vertu de la loi nationale sur l'habitation ou d'ailleurs de toute autre loi. Nous ne voulons pas commencer à fixer le maximum des salaires ni à réglementer les prix. Nous vivons dans une économie de libre entreprise et ce sont des mesures qu'on ne prend pas sous un pareil régime.

On a proposé l'abaissement des taux d'intérêt. Ce serait très souhaitable si les fonds pouvaient être accordés sans paiement d'intérêt mais ici encore nous devons envisager les faits tels qu'ils sont. Si le taux d'intérêt doit être inférieur à celui que paie le gouvernement pour obtenir ce capital, cela revient à dire que certains Canadiens paient pour d'autres, ne nous leurrions pas là-dessus.

[L'hon. M. Green.]

Cela implique le versement de subventions et en fonction du taux actuel des obligations émises par le gouvernement fédéral, je ne pense pas que le taux d'intérêt de 6 p. 100 exigé en vertu de la loi nationale sur l'habitation soit déraisonnable. Bien que, d'une façon générale, les taux d'intérêt aient augmenté, nous avons veillé attentivement à garder à 6 p. 100 le taux exigé en vertu de la loi sur l'habitation. Je suis heureux de constater que cela a été réalisable et je pense qu'on doit nous féliciter un peu de maintenir ce taux tel quel. Dans les circonstances actuelles, il serait bien difficile d'abaisser le taux.

Il est un autre élément qu'on néglige parfois en discutant du coût du logement. C'est le fait que dans presque toutes les collectivités organisées du Canada, des restrictions fort rigoureuses s'appliquent à la construction domiciliaire; on ne peut s'installer sans formalités dans un centre pour y construire une maison à bon marché. Bien souvent, les autorités municipales ne le permettent pas. Elle exigent, et bien à raison, telle et telle amélioration, et ainsi de suite. Je n'ai rien à redire de cela, car les autorités municipales veulent maintenir leurs normes. La Société centrale d'hypothèques et de logement ne cherche pas à abaisser ces normes. De fait, dès les débuts de la Société, on a cherché, sous les deux gouvernements, à maintenir les normes établies par les municipalités. Cependant, les règlements municipaux et les règlements concernant l'urbanisme et ainsi de suite, doivent entrer en ligne de compte dans l'examen de l'ensemble de la question de l'habitation.

Le député de Skeena a dit notamment que le gouvernement met à la disposition du logement des fonds en proportion bien plus élevée qu'autrefois et, si je l'ai bien compris, il a tenté de démontrer que, cela étant, le gouvernement devrait aller plus loin, avancer la valeur totale, et adopter des normes entièrement nouvelles. Si le gouvernement a si largement facilité le financement de la construction de logements ces deux dernières années, c'est pour une raison: créer du travail. Il l'a fait délibérément comme le meilleur moyen de créer de l'emploi. Assurer la moitié environ des fonds d'emprunt hypothécaire n'a jamais été envisagé par le gouvernement comme une politique à long terme. Il lui serait très difficile d'agir ainsi et je ne pense pas qu'un grand nombre des membres du comité souhaitent que le gouvernement maintienne son appui dans ce domaine avec une telle ampleur.

Je le répète, les institutions de prêt nous ont assuré une excellente collaboration. L'année dernière, elles ont placé des sommes énormes dans la construction de logements et elles se